



NEWS POMMIÉROISE

AVRIL 2020

COVID-19
SAUVEZ DES VIES
RESTEZ CHEZ VOUS

LE MOT DU MAIRE

Pommiéroises, Pommiérois,

Au soir des élections municipales du 15 mars 2020, je ne pensais pas reprendre ma plume.

L'épidémie, le coronavirus COVID-19 qui nous frappe durement, le report d'installation du Maire, du Conseil Municipal fait que, pour quelques semaines encore, j'assume la continuité de ma responsabilité communale au service de vous tous.

Je suis donc votre maire pour quelques temps encore pour expédier, comme on dit, les « affaires courantes ».

Sauf que les affaires dont il s'agit dans la situation de crise inédite, hors normes et dangereuse que nous vivons n'ont rien de courant, vous en conviendrez!

Par conséquent, je dois m'assurer que le service public communal continue de fonctionner, même à minima compte tenu des contraintes qui s'imposent à tous.

Je dois surtout veiller à ce qu'aucun pommiérois ne soit en situation de détresse ou d'abandon et maintenir un lien entre la mairie et chacun de vous si cela est nécessaire.

Il m'appartient enfin de vous appeler à faire preuve de discipline et à observer scrupuleusement les recommandations des autorités gouvernementales et de santé.

Alors quoi de plus normal d'être en pensée avec vous, de prendre de vos nouvelles, de vous informer au mieux...

Aujourd'hui, à Pommier comme partout en France et dans le monde, la crise sanitaire majeure que nous traversons prend le pas sur toute autre considération. Comme l'a dit le Président de la République, nous sommes en guerre.

L'ennemi, en l'occurrence le COVID-19, est identifié et invisible, il avance inexorablement.

Cette prise de conscience de l'urgence et de l'ampleur de l'épidémie fait surgir la peur, l'angoisse, l'isolement, la perte momentanée de nos habitudes de vie.

Il m'appartient de relayer au niveau local l'action des pouvoirs publics et donc de vous inviter à observer strictement toutes les consignes de sécurité et de vigilance indispensables, vitales même, pour enrayer la progression du virus.

L'urgence médicale est de sauver le plus possible de vies.

Dans le cadre de l'épidémie du Coronavirus, l'Etat, la Préfecture, la Communauté de Communes, la Commune ont pris un certain nombre de mesures pour protéger la population et ralentir la propagation de la maladie.

Le confinement **est et doit rester la règle**, il est notre meilleure arme face à cet ennemi, il est essentiel pour la nation mais aussi pour tous les habitants de notre commune, pour nos voisins, pour nos amis, pour nos proches.

Toute entorse anéantira tous les efforts faits par les uns et les autres, c'est pour cette raison que les sorties doivent être exceptionnelles et dûment justifiées.

Respectez les **gestes barrières** et les **distances réglementaires**, les services de gendarmerie font le maximum pour faire respecter ces mesures indispensables.

La vie est un combat qui nous incite au dépassement de soi, à une réflexion sur plus d'entraide, de soutien.

La bataille contre le virus rassemble la nation, la population dans sa diversité et les courants politiques, scientifiques au-delà des étiquettes partisans.

Soyons responsables, pour nous-mêmes, pour nos proches, pour l'ensemble de la population.

C'est ainsi que le mot **Solidarité** prend tout son sens.

Vivre l'isolement, le confinement n'est pas chose facile, ainsi passer de « voisins vigilants » à « voisins vigilants et solidaires » est une très bonne initiative à mettre en place.

Un coup de fil, un mail, devient pour celui qui le reçoit, le messager que l'on attend, le sentiment de ne pas être oublié.

Les élus sont à vos côtés dans ces moments difficiles.

Ils ont à cœur d'être à l'écoute de vos besoins et de veiller à la continuité, autant que possible, de notre service public.

Que les personnes seules sachent que nous avons une pensée pleine de chaleur pour chacune d'entre elles et qu'elles n'hésitent pas une seule seconde à nous contacter en cas de besoin.

Car si beaucoup ont des contacts familiaux ou de voisinage, il est cependant important de les suivre régulièrement, de communiquer avec elles et de les aider.

MERCI ET SOUTIEN

- à tous les personnels soignants pour l'énergie et le courage dont ils ont besoin pour assurer leurs fonctions et sauver des vies,

- à tous ceux qui, en deuxième ligne sortent de chez eux chaque jour et affrontent l'extérieur pour que notre société puisse encore fonctionner dans ses besoins essentiels,

- à toutes les personnes bénévoles qui m'ont contactée pour proposer leur soutien et leur aide.

Je salue le professionnalisme des agents territoriaux qui, en respectant le cadre fixé par les autorités et quand cela est possible bien sûr, poursuivent leurs missions à distance en télétravail afin d'assurer le service public minimum nécessaire à la vie de nos administrés.

Je remercie l'équipe enseignante qui s'est remarquablement organisée pour garder un contact minimum constant et nécessaire avec les enfants.

Pommiéroises, Pommiérois ,

Soyons solidaires, soyons responsables, soyons respectueux , faisons chacun et chacune notre part de ce travail collectif pour, **TOUS ENSEMBLE** vaincre ce virus.

Courageux et disciplinés, nous surmonterons ensemble la redoutable épreuve que nous traversons.

Courage et prenez soin de vous !

RESTEZ CHEZ VOUS Mireille Bouvier

=====

MOYENS D'INFORMATIONS

SITE INTERNET: <http://www.pommierdebeaurepaire.fr>

APPLICATION « Panneau Pocket »

Vous pouvez si ce n'est déjà fait, télécharger **gratuitement** l'application PanneauPocket sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur **App Store** (iPhone) ou **Google Play** (Android).

Désignez ensuite notre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

ACTUALITÉS CORONAVIRUS (COVID-19) AU 31-03-2020

Depuis le 17 mars 2020 à 12H00, la France toute entière est entrée dans un processus mis en place par M. le Président de la République et son gouvernement, pour casser la transmission galopante du Coronavirus COVID-19.

Il en a appelé à la responsabilité de nous tous, en mesurant toutes les conséquences personnelles, économiques et sociales. Notre responsabilité collective est grande pour la réussite de cette opération jamais tentée dans notre pays.

Notre devoir de citoyens responsables face à un "état de guerre" évident nous oblige à respecter strictement les consignes.

Il a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur strict minimum les contacts et les déplacements, en mettant en place un dispositif de confinement sur l'ensemble du territoire jusqu'au mardi 1er avril.

Le 27 mars 2020, le Premier ministre a annoncé le renouvellement du confinement pour deux semaines supplémentaires, soit jusqu'au **mercredi 15 avril**.

Les mêmes règles que celles actuellement en vigueur continueront à s'appliquer.

Cette période de confinement pourra être prolongée si la situation sanitaire l'exige.

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être muni d'une attestation pour:

- ⇒ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou de déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- ⇒ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.
- ⇒ Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés: soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- ⇒ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- ⇒ Déplacements brefs, dans la limite **d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile**, liés soit:
 - à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes,
 - à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile,
 - aux besoins des animaux de compagnie.
- ⇒ Convocation judiciaire ou administrative.
- ⇒ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité.

Les attestations sont disponibles sur le site Internet du gouvernement: <http://www.gouvernement.fr>

Le document est également téléchargeable sur le site Internet de la commune: <http://pommierdebeaurepaire.fr>

L'attestation peut aussi être **manuscrite**.

Attention, il est désormais impératif de préciser sur l'attestation **l'heure du début de sortie du domicile**.

Pour toute sortie, pensez à vous munir également d'une pièce d'identité.

Nos gendarmes veillent au respect de ces dispositions.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées:

- 135 € d'amende forfaitaire
- 1 500 € en cas de récidive dans les 15 jours
- si quatre violations dans les trente jours pourront valoir 3 700 € d'amende et six mois de prison.

INFORMATIONS DIVERSES LIÉES AU CONFINEMENT

Fermetures des services administratifs pour une durée indéterminée

⇒ **secrétariat de mairie.**

La mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre., néanmoins elle est joignable :

Une permanence téléphonique est assurée le lundi de 8H00 à 12H00 de 14H00 à 16H00: tél: 04 74 54 29 92 uniquement pour les démarches indispensables.

Les autres jours, vous pouvez également laisser un message au 04 74 54 29 92, nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

Merci de privilégier les email au téléphone: mairie.pommier@entre-bievreethone.fr

En cas d'urgence, contactez Madame le Maire 06 75 45 44 11

⇒ **agence postale.**

fermée pour une durée indéterminée.

- **perturbation du fonctionnement de la Poste.**

La collecte et la distribution du courrier et des colis pour les particuliers et les professionnels sont perturbées mais n'ont interrompues, elles sont assurées 3 jours par semaine: les mercredi, jeudi et vendredi.

Certaines boîtes aux lettres de rue pourront ne pas être collectées: le cas échéant une affichette sera apposée pour indiquer le lieu de dépôt le plus proche. (article complet sur le site Internet communal).

Groupe scolaire « Les minipommes » et services périscolaires.

L'école est fermée depuis le lundi 16 mars jusqu'à nouvel ordre par décision du Président de la République.

Les enseignantes travaillent en visio conférence avec les élèves, Christiane et Coryne ATSEM à leurs côtés.

Dans le respect des mesures prises par le Ministère de la Santé, un service de garde est cependant organisé pour les enfants du personnel travaillant en établissements de santé publics/privés ; personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire.

Les enfants sont accueillis dans les lieux de scolarisation habituels.

Les parents concernés devront présenter leur carte professionnelle de santé à la Directrice.

Pour tout renseignement: contacter Madame Girard par email: ce.0380864h@ac-grenoble.fr

Le restaurant scolaire étant fermé, les parents intéressés par ce dispositif devront prévoir un repas froid pour leur(s) enfant(s).

Durant la pause méridienne, les enfants seront sous la surveillance du personnel communal.

Pour tout renseignement contacter: Madame le Maire au **06 75 45 44 11**

Pour tout ce qui concerne la petite enfance (crèche, accueil du mercredi) ; compétence gérée par la communauté de communes, merci de vous référer au site de la communauté de communes.

Plan solidarité

Depuis le début du confinement les membres du CCAS ont établi une liste de personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide, des appels téléphoniques sont passés régulièrement pour prendre note de leurs besoins et de leurs nouvelles.

Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à joindre les membres du CCAS qui assurent un service **de portage de courses** (pharmacie et alimentaires) pour:

> des personnes isolées

> des personnes malades ou fragiles

> des personnes âgées

Pour tout contact: **06-75-45-44-11** ou **06 30 45 65 78**

Le CCAS lance également un appel à l'entraide et à la solidarité entre pommierois, entre voisins et entre générations:

faire les courses de son voisin, aller chercher des médicaments, faire preuve de solidarité avec toutes les personnes vulnérables, âgées, malades ou handicapées, tout en respectant les mesures de distanciation nécessaires à la protection de chacun.

- Le service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées s'adapte aux réglementations sanitaires et reste assuré.
 - Pour les personnes équipées de téléalarme, le service assurera les contrôles à distance.
- Les membres du CCAS prennent régulièrement des nouvelles de chacun.

Fermeture des bâtiments et lieux publics selon arrêtés municipaux

- tous les équipements au stade : le terrain en herbe et le city stade
- les salles municipales
- la bibliothèque

Bibliothèque municipale fermée au public jusqu'à nouvel ordre

Une Nouvelle offre numérique partout et pour tous.

Durant la période de confinement, le Département de l'Isère offre gratuitement l'accès aux ressources en ligne de la Médiathèque Départementale de l'Isère à tous les Isérois, inscrits ou non dans une bibliothèque, vivant dans une commune de moins de 10 000 habitants, et ce jusqu'au 30 mai 2020.

Livres, magazines, films, musique, apprentissage, ressources pour les enfants, chacun trouvera de quoi s'occuper à la maison !

L'inscription se fait en ligne sur <https://mediatheque-departementale.isere.fr/>

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le réseau ECuME Médiathèque :

<https://www.reseau-ecume.fr/contactez-nous>

Journées défense et citoyenneté

Les journées Défense et Citoyenneté (JDC) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre et seront reportées à une date ultérieure.

Ces mesures répondent à l'application des consignes barrières en vue de limiter la propagation du virus COVID-19.

Pour toute demande particulière: csn-varces.jdc.fct@intradef-gouv.fr

Recensement militaire

En raison du contexte sanitaire exceptionnel, les jeunes gens nés en mars, avril et mai 2004 devront se faire recenser en mairie courant juin 2020, munis de leur carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille de leurs parents.

Il vous est également possible de le faire par Internet sur le site service-public.fr: rubrique recensement militaire

(ou recensement citoyen): <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Attention: il vous est conseillé d'utiliser ce service uniquement si la démarche est urgente. Sachez par ailleurs, que si vous faites la demande, le délai de traitement sera certainement plus long qu'habituellement.

Manifestations publiques:

Toutes les animations associatives sur le territoire communal sont suspendues (annulées ou reportées), jusqu'à nouvel ordre, les activités de pêche et de chasse sont interdites. Pour information, la journée de solidarité au profit de la Ligue contre le cancer prévue le samedi 25 juillet, organisée par l'association « S'unir pour guérir » est reportée en 2021.

Commerce ambulant

⇒ « Les multiples délices » le LUNDI, continue son activité: présence « place de l'église » de 14H10 à 15H10

⇒ La maison Francoz, charcuterie artisanale fait des livraisons à domicile.

Renseignements au **06 60 44 42 38**

⇒ Livraison de poisson à domicile: le mardi et le vendredi **Monsieur Charles MURGAT**

Commande par téléphone ou par mail: **04 74 79 18 98** lesfontaines@charles.murgat.com

⇒ **Pizza vroom** continue ses livraisons à domicile, sécurisées et sans contact.

Commande **06 85 36 05 58**

Informations aux entreprises

L'actualité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus COVID-19 .

Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner?

Consulter le site internet communal <http://www.pommierdebeaurepaire.fr>

rubrique: Coronavirus Covid-19, onglet: informations entreprises

PRÉVENTION DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)

Dans le cadre de la prévention de l'épidémie de Coronavirus, tous les services de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Service urbanisme.

Seules les demandes en cours sont traitées.

Aucune demande d'urbanisme qui serait reçue en cette période de confinement ne sera instruite.

Le service est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Collectes des ordures ménagères (OM), déchetteries, et point d'apport volontaire (PAV)

- A ce jour , la collecte des déchets ménagers continue à être assurée comme habituellement durant la période de confinement.

- Les déchetteries intercommunales sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre.

- Les points propres continuent d'être collectés, si vous souhaitez vous y rendre, il faudra alors cocher la 2ème case de l'attestation de sortie dérogatoire en précisant " évacuation des déchets".

Eau potable et assainissement

Uniquement en cas d'urgence, contacter:

le Service des Eaux Entre Bièvre et Rhône: tél: **04 74 86 39 70**

Email: eaux@entre-bievretrhone.fr

Service minimum petite enfance

Un service minimum d'accueil est possible sur le territoire Entre Bièvre et Rhône pour les enfants de 0 à 3 ans dont les deux parents exercent des professions prioritaires.

Pour tout renseignement, contacter le service Petite enfance: tél: **07 86 62 04 58**

Email: karine.bruas@entre-bievretrhone.fr

Manifestations.

L'ensemble des animations collectives prévues jusqu'à mi-avril 2020 par la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône est annulé.

**CONTRE LE CORONAVIRUS COVID-19 POUR
SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

ADOPTONS LES GESTES BARRIÈRES



COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

 **Se laver très régulièrement
les mains**

 **Tousser ou éternuer
dans son coude**

 **Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**

 **SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**

 **Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

Toutes les informations sont rédigées en date du 31 mars 2020 et peuvent changer à tout moment suivre l'information via l'application mobile ou le site Internet de la commune.

